

Visite de conformité sur dossier en vue de contrôler l'autorisation de création et modification d'implantation de la «**PLATEFORME INCLUSIVE SESSAD BEARN SOULE** », sise à Pau (64000), gérée par l'association «**PEP 64** », sise à Billère (64141)

**Etaient présents :**

Pour les autorités en charge du contrôle de conformité :

Irène SEGURA, Attachée d'Administration,  
DD64 ARSNA  
Thi Tuyet Van NGUYEN, Gestionnaire-  
contrôleur ICARS DD64 ARSNA

**I- Présentation du projet**

**I.1- la genèse du projet et historique de l'autorisation:**

L'autorisation de modification et d'implantation de la «**PLATEFORME INCLUSIVE SESSAD BEARN SOULE** », sise à Pau (64000), gérée par l'association «**PEP 64** », sise à Billère (64141) et portant fermeture des sites secondaires rattachés a été accordée par arrêté en date du 22 février 2022 par le Directeur Général de l'ARS Nouvelle Aquitaine.

L'autorisation est donnée pour une capacité totale de 103 places installées progressivement jusqu'en 2023.

Elle découle de:

- l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 2021 du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine portant autorisation de création de la «**PLATEFORME INCLUSIVE SESSAD BEARN SOULE** », sise à Pau (64000), par regroupement des SESSAD du territoire de Béarn et Soule gérés par l'association «**PEP 64** », sise à Billère (64141), et portant la capacité totale autorisée à 94 places en 2021, 98 en 2022, et 102 places en 2023
- la modification d'implantation de la «**PLATEFORME INCLUSIVE SESSAD BEARN SOULE** » dans les locaux situés au 5 rue de l'Enfant Jésus à Pau (64000)
- la fermeture des sites secondaires rattachés à la «**PLATEFORME INCLUSIVE SESSAD BEARN SOULE** » suite à l'arrêt des activités sur ces sites géographiques
- l'extension d'une place de la «**PLATEFORME INCLUSIVE SESSAD BEARN SOULE** » pour jeunes adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme.

La nouvelle implantation de la «**PLATEFORME INCLUSIVE SESSAD BEARN SOULE** » au 5 rue de l'Enfant Jésus à Pau (64000) a pour objectif de:

- contribuer à une prise en charge optimale des personnes qui y sont accompagnées

- d'accueillir les 3 SESSAD secondaires rattachés à la « PLATEFORME INCLUSIVE SESSAD BEARN SOULE » sur un même site.

L'extension d'une place de SESSAD à visée professionnelle a pour objectifs :

- de répondre à un besoin d'accompagnement de proximité des enfants présentant des troubles de déficience auditive grave et des jeunes adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme
- d'accompagner des jeunes adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme dans la préparation et la construction de leur projet professionnel, vers le milieu ordinaire du travail, ou le milieu protégé, et de pérenniser leur insertion dans ce milieu.

## I.2- la finalité de la visite de conformité

La conformité de l'établissement s'effectue, en vertu de l'article D313-13 du code de l'action sociale et des familles (CASF) en vue de vérifier :

- sa conformité aux caractéristiques de l'autorisation délivrée, eu égard, notamment, aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement fixées aux articles D312-55 et suivants, D312-75 et suivants.
- l'organisation dans ce cadre réglementaire des modalités de prise en charge et d'accompagnement des personnes qui y seront accueillies,
- l'adaptation des locaux à cette activité médico-sociale.

Le contrôle de la conformité a été effectué à partir du dossier de conformité réalisé par les PEP 64 en vue de l'ouverture de la plateforme et des différentes annexes déposées.

## II Présentation de l'établissement

### II. 1 Les caractéristiques du public accueilli

Entité juridique : Association « PEP 64 »  
 N° FINESS : 64 079 037 4  
 N° SIREN : 775 638 661  
 Adresse : 9 rue de l'Abbé Grégoire BP 50331 - 64141 Billère Cedex  
 Code statut juridique 61 Association loi 1901 R.U.P.

Entité établissement principal : PLATEFORME INCLUSIVE SESSAD BEARN SOULE  
 Code catégorie : 182 – Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)  
 N° FINESS : 64 078 965 7  
 Adresse : 5 rue de l'Enfant Jésus 64000 Pau

Conformément à l'autorisation délivrée par le Directeur Général de l'ARS Nouvelle Aquitaine, la plateforme accueille le public ci-dessous :

Discipline		Activité/Fonctionnement		Clientèle		Capacité		
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	2021	2022	2023
						95	99	103
844	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	16	Prestation en milieu ordinaire	318	Déficience auditive grave	21	21	21
844	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	16	Prestation en milieu ordinaire	430	Déficience spécifique SAI Troubles spécifiques du langage et des apprentissages	4	4	4

844	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	16	Prestation en milieu ordinaire	117	Déficiência. intellectuelle	32	36	40
842	Préparation à la vie professionnelle	16	Prestation en milieu ordinaire	437	Troubles du spectre de l'autisme	1	1	1
844	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	16	Prestation en milieu ordinaire	200	Difficultés psychologiques avec troubles du comportement	7	7	7
844	Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	16	Prestation en milieu ordinaire	324	Déficiência. visuelle grave	30	30	23 +7 dv bayonne

## II. 2 La capacité d'accueil

La capacité totale autorisée est de 95 places en 2021, 99 en 2022, et 103 places en 2023, cf tableau susvisé

### Observations/préconisations

**Au fur et à mesure de la transformation de l'offre sus visée, l'association devra nous adresser la déclaration sur l'honneur de l'installation de places (mentionnant le nombre de places, le code activité et clientèle et la date effective d'installation (à défaut la date prévisionnelle) et attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles .**

## II. 3 la localisation géographique et la zone d'intervention

La plateforme Inclusive Béarn Soule est située 5 rue de l'enfant Jésus à Pau.

Elle regroupe les SESSAD de territoire de Pau :

- SESSAD DE L'ITEP GERARD FORGUES sis à Igon
- SESSAD CASTEL DE NAVARRE sis à Jurançon
- SESSAD DEFICIENTS VISUELS sis à Pau
- SESSAD DEFICIENTS AUDITIFS sis à Pau

Elle intervient sur une large partie Est du Département, principalement dans les lieux de scolarisation des enfants, parfois de loisirs ou à domicile.

Il peut également arriver que les enfants soient vus au sein même des locaux de la plateforme.

### Observations/préconisations

RAS

## II. 4 la description des locaux : article D312-59-17 du CASF

Les locaux rénovés 5 rue de l'enfant Jésus à Pau, accueillait jusqu'alors 2 SESSAD. La refonte complète des surfaces, l'investissement du rez-de-chaussée et la maximisation de l'occupation offrent 350 m<sup>2</sup> pour accueillir les 4 SESSAD.

---

### Observations/préconisations

RAS

## **III Conditions d'organisation et de fonctionnement**

### **III. 1 Les modalités d'admission**

- 1<sup>er</sup> contact de la famille avec le service : courrier, téléphone, ...
- Constitution du dossier avec la copie de la notification MDPH accompagnée d'un courrier demandant une visite du SESSAD
- Proposition d'un rendez vous pour une rencontre avec le responsable de service, l'éducateur coordinateur, l'assistante sociale et visite du SESSAD
- Envoi par la famille d'un courrier confirmant la volonté d'inscription sur la liste d'attente
- La réunion des effectifs et des mouvements, composée du responsable de service, du médecin psychiatre de l'assistante sociale du psychologue et de l'éducateur coordinateur, étudie les demandes constituant la liste d'attente en fonction des places disponibles
- La dernière étape du processus d'admission est une rencontre avec le jeune et sa famille ou son représentant légal afin de programmer et préparer son entrée au sein du SESSAD et élaborer son projet personnalisé .

Le Document individuel de Prise en charge (DIPC) est établi pour la durée de validité de la décision CDAPH et renouvelé par tacite reconduction sous réserve de la prolongation de la décision et ceci jusqu'au terme de l'accompagnement par la plateforme inclusive Béarn Soule

---

### Observations/préconisations

RAS

## **III. 2 La qualité de l'accompagnement et de la prise en charge**

### *III. 2. 1 Le projet d'établissement*

L'actualisation du projet d'établissement de la plateforme a été réalisé durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2022, un travail est en cours pour l'élaboration du nouveau projet d'établissement ,

Les 4 SESSAD ont tous un projet de service pré existant et quelques mois sont nécessaires pour co construire le document par un travail de collaboration avec l'ensemble des personnels de la plateforme

---

### Observations/préconisations :

**Le nouveau projet d'établissement devra nous être communiqué au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023**

---

### *III.2. 2 Le respect des droits des usagers*

Les différents outils ci-dessous, issus de la loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale de promotion de la participation des usagers et le respect de leurs droits ont été remis :

- le document individuel de prise en charge
- le règlement de fonctionnement

Ils sont conformes à la réglementation en vigueur.

### Observations /Préconisations

**L'établissement devra nous communiquer le livret d'accueil**

**CVS : l'établissement devra se conformer aux recommandations du décret du 25 avril 2022 relatif au renfort du rôle des CVS et la participation plus globale des personnes accompagnées et leurs proches. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

### *III.2.3 L'individualisation des prises en charge*

Chaque usager de la plateforme bénéficiera d'une prise en charge personnalisée. Cette prise en charge s'articule avec la mise en œuvre d'un projet personnalisé avec participation de la famille.

Ce projet personnalisé est réévalué tous les ans

La prise en charge s'effectue majoritairement en milieu écologique, c'est-à-dire au domicile ou dans l'environnement de l'usager.

### *III.2.4 L'organisation des soins*

Article D312-59-9 CASF

Pour places et sa file active, l'équipe médicale et soignante est composée de:

<i>Médecin</i>	0.644 ETP
<i>Personnel soignant</i>	7.980 ETP
<b>Total personnel médico-social</b>	<b>8.624 ETP</b>

### *III.2.5 L'accompagnement socio-éducatif*

Article D312-59-10 CASF

L'équipe est composée de :

<i>Direction</i>	2.20 ETP
<i>Personnel éducatif</i>	9.44 ETP
<i>Logistique</i>	2.00 ETP
<i>Renfort</i>	0.02 ETP
<b>Total accompagnement socio-éducatif</b>	<b>13.66 ETP</b>

### *III.2.5 La sécurité et la protection des usagers*

Le document Droits et informations des usagers et Procédure signalement et gestion de faits de maltraitance du 10 Juillet 2020 transmis par l'établissement, est conforme à la réglementation en vigueur

## **III.3 La coordination de l'équipe pluridisciplinaire**

L'équipe pluridisciplinaire indiquée ci-dessus, sous la responsabilité du médecin spécialisé, propose des interventions thérapeutiques et rééducatives, individuelles et/ou de groupe

Une assistante sociale s'occupe plus spécialement des liens familles/enfant/service.

Les jeunes peuvent bénéficier d'un temps spécifique d'accompagnement Individualisé et différencié en lien avec la construction de leur projet de vie et l'accès à l'autonomie .

Les professionnels bénéficient de temps de réunions hebdomadaires ainsi que du partenariat associatif avec un cabinet de psychologues du travail . Les équipes peuvent également bénéficier de temps d'analyse des pratiques par un intervenant extérieur.

L'encadrement de l'équipe est assuré par un responsable d'établissement, secondé dans ses missions par un chef de service à mi-temps.

Au-delà des temps de réunion d'équipes et des temps de synthèse usagers, il est prévu que des temps transverses, par corps de professionnels, soit organisés plusieurs fois par an, afin de partager les connaissances, développer le travail décloisonné et la complémentarité.

### Observations/préconisations

RAS

### III. 4 Les moyens mobilisés

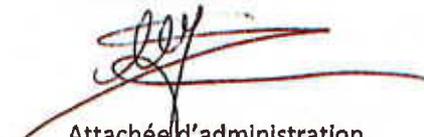
Pour 2022, la dotation budgétaire allouée à la plateforme SESSAD en année pleine s'élève à :  
1 485 308,00 €

### IV Conclusion

L'installation de la plateforme inclusive SESSAD est autorisée à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022 pour 99 places en 2022, évoluant progressivement à 103 places en 2023.

24 MAI 2022

Irène SEGURA



Attachée d'administration  
DD 64 ARSNA

Thi Tuyet Van NGUYEN



Gestionnaire-Contrôleur  
DD 64 ARS NA